



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 novembre 2016

DELIBERATION N° 178/11/2016 : DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGREMENT CENTRE SOCIAL AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE POUR L'ANNEE 2017

L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.

Présents Titulaires : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

Monsieur Jean-Luc BUDOIA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Grand Montauban bénéficie d'un agrément « Centre social » pour ses trois antennes : La Comète (site principal) et ses deux déclinaisons territoriales, Beausoleil-Bas et Issanchou.

Un agrément est accordé pour 4 années par la CAF au regard d'un projet social s'inscrivant dans les objectifs fixés par la circulaire CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) de 2012 qui stipule que le centre social doit : « favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale ».

L'actuelle convention porte projet social pour la période 2013/2016, et donne lieu au versement par la CAF, d'un financement annuel de 75 400 €.

Le Grand Montauban fait le choix de solliciter le renouvellement de la convention pour une année, et de la consacrer à une réflexion globale au regard du :

- Contrat de Ville 2015/2020, dont le contenu initial est constamment enrichi d'annexes et nouvelles études : le Contrat Local de Santé, la prévention de la radicalisation, la préfiguration du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) (suite à l'ANRU),
- Schéma Départemental des Services aux Familles et à l'Animation de la Vie Sociale dont la CAF a annoncé le contenu lors du Comité de Pilotage du 30 septembre dernier.

Le projet social qui sera écrit prendra ainsi en compte les données sociologiques et démographiques, issues de ces documents programmatiques. Il veillera à consolider les finalités suivantes, issues d'un diagnostic territorial partagé :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Ce projet social portera aussi réflexion sur les implantations territoriales actuelles et un éventuel déploiement complémentaire.

Le financement par la CAF est sollicité pour cette année de bilan/réflexion au cours de laquelle le Centre Social maintiendra bien sûr l'intégralité de ses actions.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la demande de renouvellement d'un contrat d'une année d'agrément CAF pour le centre social du Grand Montauban, et du financement afférent,
- autoriser Madame la Présidente à former cette demande auprès de la CAF,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ledit contrat, et tous autres documents afférents à cette délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la demande de renouvellement d'un contrat d'une année d'agrément CAF pour le centre social du Grand Montauban, et du financement afférent,
- d'autoriser Madame la Présidente à former cette demande auprès de la CAF,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ledit contrat, et tous autres documents afférents à cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 DEC. 2016

De sa publication le :

01 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

